

## Compte rendu du Conseil Municipal de Jujurieux Du mercredi 16 mai 2018 à 20h30

L'an deux mille dix-huit, le seize mai, le Conseil Municipal de la Commune de Jujurieux s'est assemblé en session ordinaire, après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Anne BOLLACHE, Maire.

**Présents :** Anne BOLLACHE, Hélène FOILLARD, Jérôme BEGON, Jean-Louis RUDE, Patrick RENAUD, Brigitte CHARPIGNY, Catherine DUBREUIL, Frédéric MONGHAL, Isabelle GEOFFRAY, Laure MARTIN et Philippe TREFF.

### **Absents représentés :**

- Sébastien BOYER représenté par Anne BOLLACHE
- Yves LOUVENAZ représenté par Jérôme BEGON
- Odile ARBILLAT représentée par Frédéric MONGHAL
- Jean GONNAND représenté par Brigitte CHARPIGNY
- Claire MONGHEAL représentée par Jean-Louis RUDE
- Anne-Marie BELLATON représentée par Patrick RENAUD
- Nicolas ASTIER représenté par Philippe TREFF

**Absent :** Jacques GROSGURIN

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 11**

**Votants : 18**

**Date de la convocation : 11 mai 2018**

Monsieur Jean-Louis RUDE ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **1. OUVERTURE DE SEANCE**

Madame le Maire ouvre la séance et communique aux membres du Conseil Municipal les procurations remises par les conseillers municipaux empêchés.

### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2018**

- *Le compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.*

### **3. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES CANTINE/GARDERIE**

Un nouveau logiciel de cantine va être mis en place dès la prochaine rentrée scolaire permettant aux parents d'inscrire par internet leurs enfants à la cantine/garderie et de payer en ligne par le biais d'un porte-monnaie électronique. Une présentation au prochain conseil d'école sera faite et une information sera transmise aux parents avant les vacances d'été.

Pour permettre le fonctionnement de ce nouveau service, il convient de créer une régie de recettes et d'avances pour la cantine et la garderie.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'une régie de recettes et d'avances pour la cantine/garderie et autorise Madame le Maire à signer les actes de nominations du régisseur titulaire et des mandataires.*

#### **4. ADHESION AU GROUPEMENT DE REFERENCEMENT ET D'ACHAT PROCLUB**

Madame le Maire propose de renouveler l'adhésion au groupement de référencement et d'achat ProClub. Elle précise que la cotisation annuelle reste maintenue à 96 € TTC et que la convention d'adhésion est souscrite pour une période de 24 mois.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au groupement PROCLUB et autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion pour une période de 24 mois.*

#### **5. EFFACEMENT DETTES - CREANCES ETEINTES - BUDGET PRINCIPAL**

Le Trésor Public, suite à la décision de la commission de surendettement, demande à la collectivité d'annuler la somme de 9 207,58 € sur l'exercice 2018 du budget principal correspondant à des titres de loyers en 2016 et 2017.

Elle rappelle que cette décision s'impose à la collectivité créancière et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public, ce qui constitue donc une charge définitive pour la collectivité créancière qui doit être constatée par l'assemblée délibérante.

➤ *Le Conseil Municipal prend acte du montant de la créance éteinte qui sera imputée sur le compte 6542 du budget principal 2018.*

#### **6. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE FOURRIERE ANIMALE - SAS SACPA**

Madame le Maire rappelle que la SPA de Dompierre-sur-Veyle sera définitivement fermée à compter du 1er juillet 2018 et que les communes sont tenues de disposer d'une fourrière animale.

Afin de respecter la réglementation, elle propose de signer un contrat de prestation de services avec la SAS SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal). Le service sera accessible 24h/24h et 7 jours/7. Les interventions seront réalisées dans un délai de 2h maximum suivant l'appel du service. Le contrat est conclu pour une année civile et pourra être reconduit 3 fois par tacite reconduction, sans que la durée totale n'excède 4 ans. En contrepartie des services rendus, la SACPA demande une participation financière de 0,90 € HT par an et par habitant.

➤ *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 17 voix POUR et 1 ABSTENTION (Philippe TREFF), approuve la mise en place d'un contrat de prestation de services avec la SAS SACPA et autorise Madame le Maire à signer le contrat.*

## **7. INFORMATIONS DIVERSES**

- L'agence de l'Eau a notifié son accord pour l'attribution d'une subvention de 10 012 € pour le schéma directeur d'adduction d'eau potable.
- Le rapport d'activité 2017 de la CCI de l'Ain et de l'ALEC 01 sont mis à disposition en mairie.
- L'Amicale Cycliste de Saint Jean le Vieux organise le 20 mai prochain une randonnée VTT et pédestre « Rando des Balcons de l'Ain »
- L'antenne relais située sur le site du Grand Champ fera l'objet d'une évolution technologique afin de respecter l'obligation de l'Etat concernant la couverture du territoire et la qualité de service à la charge de Bouygues Télécom
- Une réunion avec Orange est prévue prochainement concernant une installation possible sur l'antenne relais de Free Mobile.
- Enedis et RTE lance une nouvelle campagne de sensibilisation et d'information des populations sur les risques et les conseils de prudence à proximité des lignes électriques.
- Le devis pour la peinture au sol de la voirie communale a été validé.
- Des études pour l'aménagement de la circulation au Bévier et à la Tuillière sont en cours.

## **8. QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Philippe TREFF s'interroge sur les réparations du mur du cimetière. Madame le Maire précise que l'assurance en charge du dossier doit trouver un accord avec l'autre assurance pour remédier à ce sinistre.
- Elle informe également qu'une consultante en assurance a été choisie afin d'établir un cahier des charges et lancer une consultation avant la fin d'année.
- Monsieur Philippe TREFF souhaite connaître l'avancement du dossier concernant l'extinction de l'éclairage public. Madame le Maire informe que la proposition du SIEA comportait des anomalies. Le dossier est reparti à l'étude.
- Madame Isabelle GEOFFRAY s'interroge sur le lotissement Chemin de la Mouille. Madame le Maire précise qu'un nouveau projet est en cours (8 parcelles constructibles ; superficie entre 800 et 1 200 m<sup>2</sup>), mais qu'il convient de s'interroger sur l'état de la voirie du Chemin de Paradis et sur l'emplacement de la protection cathodique.
- Madame Brigitte CHARPIGNY demande s'il est possible de réduire la vitesse de la rue Bir Hakeim. Madame le Maire précise que cette rue est départementale et qu'il convient de solliciter le Département pour trouver des solutions.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.*